



*inter
environnement
wallonie*

Prix des Associations 2006

Le Réseau de la forêt

**Pour sa mobilisation et son action
contre les engins motorisés de loisir en forêt**

Le Réseau de la forêt est né en mai 2004 d'une réflexion sur les péripéties du projet Happart de révision du Code forestier et du constat inquiétant d'une recrudescence des véhicules motorisés de loisir dans les bois. Son objectif principal est la défense de la quiétude des forêts, un objectif largement partagé au sein de la population puisqu'un sondage réalisé en 2005 faisait apparaître que 87% des personnes interrogées se prononçaient pour l'interdiction des sports moteurs en forêts ! Il est vrai que les forêts sont le dernier refuge de celles et ceux en quête de calme, de beauté ou de sérénité et que ces plaisirs aussi simples qu'essentiels ne sauraient s'accommoder du passage vrombissant d'un engin à moteur... Mais les enjeux liés à cette situation dépassent la simple quiétude des promeneurs : il s'agit de protéger la faune et la flore, de préserver les chemins et sentiers, d'assurer le maintien voire le développement d'un tourisme de qualité aux retombées importantes pour les régions rurales et plus particulièrement forestières

Bien qu'apaisé par l'échec du projet Happart, le Réseau plaide auprès du ministre compétent et de son administration pour l'instauration d'une circulaire encadrant davantage la délivrance des autorisations de circulation temporaires nécessaires à l'organisation des événements de sports moteurs en forêt. Il souhaite ainsi faire respecter l'esprit du Décret sur la circulation en forêt adopté à l'unanimité en 1996 par le Parlement wallon. Les autorisations sont en effet octroyées de plus en plus fréquemment et la participation des motorisés à ces événements explose littéralement.

Par ailleurs, soucieux de porter le débat au niveau local, le Réseau a interpellé les élus et les acteurs impliqués dans la délivrance des autorisations temporaires de circulation. Il est intervenu dans les cénacles politiques, auprès des fédérations de tourisme, au sein des conseils de police, etc. pour y présenter une vidéo montrant ce que sont réellement les « balades » motorisées et y débattre des enjeux liés aux autorisations. Cette stratégie a porté des fruits puisque ces débats publics, largement répercutés par la presse locale, ont amené des prises de positions politiques dans des communes ou d'autres lieux où le Réseau n'était pas encore intervenu...! Certaines communes ont ainsi sorti des arrêtés interdisant la circulation des motorisés de loisir dans les forêts.

D'origine locale, le Réseau a rapidement souhaité s'étendre sur l'ensemble du territoire de la Région Wallonne et se constituer en association pluraliste. Aujourd'hui, dix-sept associations regroupant des utilisateurs doux de la forêt (marcheurs, cavaliers, ...) mais aussi des acteurs du tourisme, des défenseurs de l'environnement et des riverains adhèrent ainsi à sa plateforme.

Par ce Prix des Associations 2006, Inter-Environnement Wallonie tient à souligner l'importance et la qualité des actions menées par le Réseau de la forêt qui, de manière innovante et constructive, a interpellé et a mis en débat, souvent avec succès, les enjeux liés à l'utilisation de nos forêts.

La fédération se réjouit des acquis déjà obtenus grâce à ce travail de militance, notamment en ce qui concerne l'encadrement plus ferme des autorisations octroyées, et formule le souhait que ces avancées soient renforcées dans le cadre de la révision du code forestier prévues par le ministre Lutgen.
